

**COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 FEVRIER 2010**

Le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le douze février deux mille dix, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le dix-huit février deux mille dix à vingt heures trente, sous la présidence de M. Pascal BUCHET, Maire.

**Etaient présents** : P. BUCHET, Maire ; J. SEGRÉ, L. ZANOLIN, P. DUPLAN (points 1 à 18 et 20 à 22), JJ. FREDOUILLE (points 1 à 6 et 9 à 22), P. GUYON (points 1 à 19), S. CICERONE, C. MARAZANO, JF. DUMAS, M. FAYOLLE, G. MERGY, Maires-adjoints, JP. DAMAIS, J. GUNTZBURGER, A. SOMMIER, G. MAHE, M. MILLER, F. ZINGER (points 1 à 19), G. DELISLE, Z. SIMON, S. LOURS-GATABIN, P. DEPOUX, P. DUCHEMIN, B. KABANDA, D. BEKIARI, P. LE QUERRE (points 1 à 9 et 11 à 22), F. HEILBRONN (points 1 à 20), JP. AUBRUN, M. GALANTE-GUILLEMINOT (points 1 à 20), M. BUCQUET (points 1 à 20), PH. CONSTANT, M. FAYE, C. VIDALENC, Conseiller Municipaux

**Absents représentés ayant donné pouvoir** : F. ZINGER (à C. MARAZANO à partir du point 20), D. LAFON (à P. GUYON), J. NGALLE EBOA (à J. SEGRE), F. HEILBRONN (à D. BEKIARI à partir du point 21), M. GALANTE-GUILLEMINOT (à JP. AUBRUN à partir du point 21) M. BUCQUET (à PH. CONSTANT à partir du point 21), A. BULLET-LADARRE (à M. GALANTE-GUILLEMINOT)

**Absents excusés** : JJ. FREDOUILLE (points n°7 et 8), P. LE QUERRE (point n°10), P. DUPLAN (point n°19), P. GUYON (points 20 à 22)

**Secrétaire** : F. HEILBRONN

M. le Maire donne lecture des arrêtés qu'il a pris depuis le 15 décembre 2009 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ **Le procès-verbal du 15 décembre est adopté à la majorité absolue**  
(Mme Galante-Guilleminot, Mr Aubrun, Mme Bucquet, Mr Constant votent contre)

**1 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Croix Rouge Française pour Haïti**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la subvention de quatre mille euros (4 000 €) pour aider la population sinistrée d'Haïti lors du tremblement de terre du 12 janvier 2010. Cette aide sera versée au profit de la Croix Rouge Française.

**DEMOCRATIE**

**2 – Modification du tableau des élus : élection d'un Maire Adjoint**

A l'issue d'un vote à bulletin secret, est élue Mme Zineb SIMON par 24 voix (7 bulletins blancs, 4 bulletins nuls)

**3 – Modification des représentants de la Ville au sein de l'association le Manège aux jouets / Ludothèque**

Mme Zineb SIMON est élue représentante à la Ludothèque (le Manège aux Jouets) par 26 voix (Mme Bucquet 6 voix, et 3 bulletins blancs)

**ANIMATION**

**4 – Fixation des tarifs pour partenariat des commerçants, entreprises et fournisseurs lors de la fête de la Ville, les samedi 5 et dimanche 6 juin 2010**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal, autorise le maire à fixer les tarifs de partenariats des commerçants, entreprises et fournisseurs lors de la fête de la ville les 5 et 6 juin 2010 ainsi qu'il suit :

Partenariats	Tarif en €
Insertion du logo de l'entreprise dans les supports de communication de présentation de l'évènement	200,00
Présence sur le site (stand promotionnel, animation spécifique)	350,00
Parrainage d'un stand (maquillage, jeux...)	350,00
Parrainage d'une troupe artistique (théâtre de rues, musiciens...)	500,00
Parrainage d'un des espaces mis en place sur la coulée verte ou d'un des podiums de démonstrations sportives et de concerts	500,00
Partenaire officiel de « Fontenay-en-Fête »	1 500,00

#### POPULATION

##### **5 – Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la région Parisienne relatif à l'année 2008**

**Le Conseil Municipal**, prend acte du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la région Parisienne pour l'année 2008

#### DSTM

##### **6 - Rapport d'activité 2008 du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'électricité et les Réseaux de communication (SIPPEREC)**

**Le Conseil Municipal**, prend acte du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'électricité et les Réseaux de communication (SIPPEREC) pour l'année 2008

##### **7 - Rapport d'activité 2008 SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France)**

**Le Conseil Municipal**, prend acte du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF) pour l'année 2008

##### **8 – Rapport d'activité 2008 du Syndicat Mixte d'Etude et de Résiliation de la Coulée Verte du Sud Parisien (S.M.E.R)**

**Le Conseil Municipal**, prend acte du rapport annuel d'activité du Syndicat Mixte d'Etude et de Résiliation de la Coulée Verte du Sud Parisien (S.M.E.R) pour l'année 2008

#### INTERCOMMUNALITE

##### **9 – Transfert de l'éclairage public à la Communauté d'Agglomération Sud de Seine**

**A la majorité absolue**, le Conseil Municipal, approuve le transfert de l'éclairage public ainsi que la signalisation lumineuse tricolore à la Communauté d'Agglomération Sud de Seine dans les termes du Conseil Communautaire du 10 décembre 2009.

(Mme Galante-Guillemot, Mr Aubrun, Mme Bucquet, Mr Constant s'abstiennent. Mr Faye vote contre)

**10 – Transfert des prestations d'entretien de la vitrerie de la Maison de l'Economie et de l'Emploi à la Communauté d'Agglomération Sud de Seine – Approbation de l'avenant n°1 au marché de services n°M.03/07**

**A la majorité absolue**, le Conseil Municipal, décide que l'intégralité des droits et obligations relatifs au marché de services M.03/07 concernant les prestations d'entretien de la vitrerie de la Maison de l'Economie et de l'Emploi est transférée à la Communauté d'Agglomération Sud de Seine à compter du 1er janvier 2010 et autorise le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de services n° M. 03/07 - pour le transfert des prestations d'entretien de la vitrerie de la Maison de l'Economie et de l'Emploi sise 25 avenue Lombart à Fontenay-aux-Roses.

(Mme Galante-Guilleminot, Mr Aubrun, Mme Bucquet, Mr Constant s'abstiennent. Mr Faye vote contre)

**11 – Transfert des prestations de nettoyage de la Maison de l'Economie et de l'Emploi à la Communauté d'Agglomération Sud de Seine – Approbation de l'avenant n°2 au marché de services n°M.18/08**

**A la majorité absolue**, le Conseil Municipal, décide que l'intégralité des droits et obligations relatifs au marché de services M.18/08 concernant les prestations de nettoyage de la Maison de l'Economie et de l'Emploi est transférée à la Communauté d'Agglomération Sud de Seine à compter du 1er janvier 2010 et autorise le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de services n° M18/08 - pour le transfert des prestations de nettoyage de la Maison de l'Economie et de l'Emploi sise 25 avenue Lombart à Fontenay-aux-Roses.

(Mme Galante-Guilleminot, Mr Aubrun, Mme Bucquet, Mr Constant s'abstiennent. Mr Faye vote contre)

**12 – Prestations d'entretien de la vitrerie des bâtiments communaux – Maison de quartier des Paradis – Approbation de l'avenant n°2 au marché de services n°M.03/07**

**A la majorité absolue**, le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de services n° M. 03/07 - relatif à des prestations supplémentaires d'entretien de la vitrerie de la Maison de Quartier des Paradis située 8/12 rue Paul Verlaine à Fontenay-aux-Roses et dit que le montant annuel des prestations d'entretien de la vitrerie s'élève à 396,29 €HT soit 473,96 €TTC. Cela porte le montant initial annuel du marché de services M. 03/07 à 38 246,82 €HT soit 45 743,20 €TTC.

(Mme Galante-Guilleminot, Mr Aubrun, Mme Bucquet, Mr Constant s'abstiennent)

**13 – Prestations de nettoyage des bâtiments communaux – Maison de quartier des Paradis – Approbation de l'avenant n°3 au marché de services n°M.18/08**

**A la majorité absolue**, le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à signer l'avenant n°3 au marché de services n° M18/08 - relatif à des prestations supplémentaires de nettoyage quotidien à la Maison de Quartier des Paradis sise 8/12 rue Paul Verlaine à Fontenay-aux-Roses et dit que le montant annuel des prestations supplémentaires de nettoyage s'élève à 14 366,09 €HT soit 17 181,84 €TTC. Cela porte le montant initial annuel du marché de services M.18/08 à 273 059,64 €HT soit 326 579,33 €TTC.

(Mme Galante-Guilleminot, Mr Aubrun, Mme Bucquet, Mr Constant s'abstiennent)

**14 – Présentation des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de l'année 2009**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal, approuve la présentation de l'état des travaux de la commission consultative des services publics locaux pour l'année 2009 ci-dessous :

<b>Réunion de la CCSPL du 10 décembre 2009</b>	Avis
Examens des rapports annuels de 2008 du : - déléataire du marché aux comestibles "SOMAREP" - SIFUREP : Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne	Favorable
<b>Réunion de la CCSPL du 20 janvier 2010</b>	
Examen des rapports annuels de 2008 du : - SIPHEREC : syndicat intercommunal de la périphérie de paris pour l'électricité et les réseaux de communication - SIGEIF: syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France - SMER : syndicat mixte d'étude et de réalisation de la « Coulée Verte » du Sud parisien - EPA THEATRE DES SOURCES - Communauté d'Agglomération Sud de Seine	Favorable

## RESSOURCES HUMAINES

### 15 – Autorisation d'absence pour évènements familiaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le tableau des autorisations d'absence pour évènements familiaux.

## POLITIQUE DE LA VILLE

### 16 – Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007 – 2009 prolongé à 2010 programmation des actions de fonctionnement 2010

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de solliciter les subventions politiques de la ville auprès des différents partenaires institutionnels dans le cadre de la programmation 2010 et autorise M. le Maire, à mettre en œuvre toutes les démarches administratives nécessaires dans le cadre des actions de fonctionnement 2010 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

## COMMANDE PUBLIQUE

### 17 – Résiliation du marché M.20.08 de fournitures et de services pour la restauration collective

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la demande de résiliation du marché M.20.08 de fournitures et de services pour la restauration collective formulée par la société attributaire Dupont Restauration.

### 18 – Attribution du marché M.06.09 de fournitures et de services pour la restauration collective

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, décide d'attribuer le marché M.06.09 de fournitures et de services pour la restauration collective à la société RGC-RESTAURATION pour les montants suivants:

	€ HT	€ TTC
<i>Montant unitaire pour les repas des crèches</i>	1.798	1.897
<i>Montant unitaire pour les repas des enfants en maternelle</i>	1.292	1.363
<i>Montant unitaire pour les repas des enfants en élémentaire</i>	1.576	1.663
<i>Montant unitaire pour les goûters dans les écoles</i>	0.336	0.354
<i>Montant unitaire pour les repas adultes</i>	2.335	2.463
<i>Montant unitaire pour les repas pour le CCAS</i>	2.248	2.372

S'agissant d'un marché à bon de commande sur 42 mois, le montant minimum cumulé s'établit à 1 959 013,63€ HT (soit 2 066 759,38€TTC) pour l'ensemble de la durée du contrat et un montant maximum cumulé de 4 095 364,10€ HT (soit 4 320 609,13€TTC) pour l'ensemble de la durée du contrat. Et autorise le Maire à signer ledit marché.

(Mr Faye s'abstient)

### 19 – Approbation de la convention entre la ville de Fontenay-aux-Roses et le Centre Communal d'Action Sociale de Fontenay-aux-Roses, relative à la fourniture de repas pour les personnes âgées

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à signer la convention entre la ville et le CCAS relative à la fourniture de repas pour les personnes âgées.

## FINANCES

### 20 – Débat d'Orientations Budgétaires

Le Conseil Municipal, prend acte qu'un débat sur les orientations budgétaires relatif au budget primitif 2010 s'est tenu en séance le 18 février 2010.

### 21 – Vœu déposé par M. FAYE concernant les dépenses de l'argent public des cérémonies de vœux

Vœu rejeté à la majorité absolue,

(Mme Galante-Guillemot, Mr Aubrun, Mme Bucquet, Mr Constant s'abstiennent. Mr Faye vote pour)

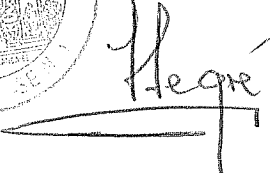
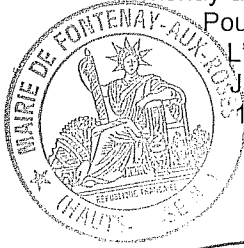
**22 – Vœu déposé par M. FAYE concernant le report au 10 du mois de la date de remise des tribunes libres pour le mois suivant**

« Le Maire impose de fait de rendre les tribunes libres le 5 du mois pour le mois suivant. Or le journal de la ville comporte régulièrement des articles et/ou des photos concernant des événements qui ont lieu le 15 du mois voire des dates ultérieures. Afin que les tribunes libres soient moins décalées avec l'actualité, le Conseil Municipal souhaite que la date de remise des tribunes libres soit reportée au 10 du mois pour une parution au mois suivant.

**Vœu adopté à la majorité absolue,**  
(Mr Fredouille s'abstient)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à une heure quinze minutes.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Fontenay-aux-Roses, le 26 février 2010  
Pour le Maire empêché,  
L'Adjointe déléguée  
Jacqueline SEGRÉ  
ère Maire-Adjointe



**POUR INFORMATION**

Le procès-verbal du dernier conseil municipal, après adoption, est affiché à l'Hôtel de Ville, à la gare RER, à l'angle des rues Saints Sauveurs et Bénards. Tous les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet de la ville [www.fontenay-aux-roses.fr](http://www.fontenay-aux-roses.fr)